



**جامعة الحسن الثاني . عين الشق**  
**UNIVERSITE HASSAN II-AIN CHOCK**

## **Guide de l'Étudiant**

**Année 2004 – 2005**

---

**Université Hassan II – Ain Chock, 19 Rue Tarik Ibn Ziad, Casablanca**  
**Tél. : +212 22 27 37 37 / 22 26 26 72 – Fax : +212 22 27 61 50**  
**E – mail : [presidence@uh2c.ac.ma](mailto:presidence@uh2c.ac.ma)**

# SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	2
HISTORIQUE .....	3
MISSION DE L'UNIVERSITE .....	3
OFFRE DE FORMATION.....	3
ORGANISATION DE LA FORMATION.....	4
- Objectifs de la formation .....	5
- Normes pédagogiques nationales.....	6
- Architecture pédagogique.....	9
- Diplômes universitaires .....	10
- Calendrier des semaines .....	11
FORMATIONS SPÉCIFIQUES PAR ETABLISSEMENT .....	13
- Faculté des Sciences .....	14
- Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales .....	17
- Faculté des Lettres et des Sciences Humaines.....	19
- Faculté de médecine et de Pharmacie.....	20
- Faculté de Médecine Dentaire .....	21
- Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et d'Electricité .....	22
- Ecole Supérieure de Technologie .....	24
VIE ETUDIANTE .....	25
- Hébergement .....	26
- Transport .....	26
- Activités culturelles et artistiques .....	26
- Activités sportives .....	27
- Publication. ....	28
- Bibliothèque .....	28
- Bourses .....	29
- Couverture sanitaire .....	29
- Dispositions générales .....	30
- Droits et devoirs de l'étudiant .....	31
ETABLISSEMENTS DE L'UNIVERSITE HASSAN II – AIN CHOCK .....	32

# INTRODUCTION

L'Université Hassan II – Aïn Chock de Casablanca vous souhaite la bienvenue.

Elle a préparé pour vous ce guide contenant quelques éléments d'information sur la vie à l'Université : conditions d'accès dans les différents établissements de l'Université, formations, déroulement de l'enseignement, normes pédagogiques, régime des études, activités culturelles, artistiques et sportives, bourses d'étude et de recherche, couverture sanitaire, hébergement, restauration, ...

L'Université veille à vous procurer un cadre de travail favorable à la réussite de votre projet de formation et la préparation convenable de votre insertion dans la vie active.

Aussi, l'Université compte surtout sur vous pour participer et dynamiser la vie estudiantine et universitaire afin que notre université rayonne en interne et en externe par le dynamisme et le génie des étudiants en sciences, en technologie, en sport et en culture.

Vos suggestions, vos idées et vos propositions trouveront un accueil et une attention particulière pour l'amélioration de la vie du campus universitaire et n'hésitez pas à les communiquer par écrit ou par e-mail : [presidence@uh2c.ac.ma](mailto:presidence@uh2c.ac.ma)

## Historique

L'Université Hassan II – Aïn Chock – Casablanca est un établissement d'enseignement supérieur public. Son édification a débuté par la création, en 1962, de la Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales. Son élargissement s'est effectuée progressivement au fil des années par la création successivement, de la Faculté de Médecine et de Pharmacie, en 1975, des Facultés des Sciences, des Lettres et Sciences Humaines et celle de Médecine Dentaire, en 1981, et en fin de l'Ecole Nationale Supérieure d'Electricité et de Mécanique et l'Ecole Supérieure de Technologie, en 1986.

L'Université Hassan II – Aïn Chock, à l'instar des autres Universités du Royaume, s'est vue dotée, conformément à la loi 01-00 portant organisation de l'enseignement supérieur, d'une large autonomie sur le plan administratif, financier, pédagogique, scientifique et culturel. Cette nouvelle situation donne à l'Université les moyens adéquats lui permettant d'assurer une formation de qualité adaptée aux attentes des étudiants et de la société.

## Mission de l'Université

L'Université a pour mission la réalisation des fonctions suivantes (article 3, loi 01-00):

- La contribution au renforcement de l'identité islamique et nationale ;
- La formation initiale et la formation continue ;
- Le développement et la diffusion du savoir, de la connaissance et de la culture ;
- La préparation des jeunes à l'insertion dans la vie active notamment par le développement des savoir-faire ;
- La recherche scientifique et technologique ;
- La réalisation d'expertises ;
- La contribution au développement global du pays ;
- La contribution à la promotion des valeurs universelles.

## Offre de formation

L'Université Hassan II – Aïn Chock dispense une formation multidisciplinaire avec le souci de son adaptation aux besoins de l'environnement socio-économique :

### **La formation initiale**

L'Université dispense des formations dans différentes disciplines relatives aux sciences et techniques, aux sciences juridiques, économiques et sociales ainsi qu'aux lettres et sciences humaines. Ces formations se font au niveau du premier cycle et du second cycle ;

### **La formation à caractère professionnelle**

Parallèlement à la formation initiale, des formations à caractère professionnel sont dispensées dans les différents établissements de l'Université: Licences

professionnalisantes, formation de techniciens supérieurs, sciences de l'ingénieurs, sciences médicales

#### **La formation continue**

L'université offre des formations continues ciblées pour répondre aux besoins de l'environnement socio-économique

#### **La formation par la recherche**

Au sein de l'Université, des Unités de formation et de recherche (DESA, DESS, Doctorat), des laboratoires et des équipes de recherche assurent la formation d'étudiants à la maîtrise du savoir-faire dans différents domaines de la science notamment en recherche-développement.

Ces formations sont dispensées dans les 7 établissements de l'Université dont certains sont à accès libre et d'autres à accès régulé (par voie de concours) :

- **Etablissement à accès libre** : Faculté des Sciences ; Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales ; Faculté des Lettres et des Sciences Humaines. Dans ces établissements, l'enseignement est organisé selon un système à 3 niveaux : Licence en 3 ans, Master en 5 ans et Doctorat en 8 ans.
- **Etablissement à accès régulé** : Faculté de Médecine et de Pharmacie ; Faculté de Médecine Dentaire ; Ecole Nationale Supérieure d'Electricité et de Mécanique ; Ecole Supérieure de Technologie

## **Organisation de la formation**

La réforme de l'enseignement pédagogique a introduit une nouvelle organisation du cursus de formation selon un système à trois paliers (Licence, Master, Doctorat). Cette réforme se base sur un enseignement semestriel, des filières et des modules capitalisables. Le système modulaire est destiné à améliorer le rendement pédagogique et optimiser l'utilisation des ressources, notamment en :

- offrant à l'étudiant la possibilité de capitaliser les résultats acquis
- instaurant des tronc communs et des passerelles entre les différentes filières
- facilitant le processus d'orientation et de réorientation de l'étudiant.

#### **Caractéristiques d'un module :**

- Un module est l'unité fondamentale du système de formation. Il comprend un à quatre éléments de module qui peuvent être enseignés dans une ou plusieurs langues; un élément de module peut être soit une matière enseignée sous forme de cours théoriques et/ou de travaux dirigés et /ou de travaux pratiques, soit une activité pratique consistant en travaux sur le terrain, en projet ou en stage.
- Une activité pratique peut constituer une partie d'un module, un module entier ou plusieurs modules.
- Les différents éléments d'un module constituent une unité cohérente.
- Un module d'enseignement s'étale sur un semestre et correspond à un volume horaire minimum de 75 heures d'enseignement et d'évaluation.
- La durée d'une activité pratique correspondant à un module est comprise entre 20 et 25 jours ouvrables.
- Le module est validé en fin de semestre, comme tous les modules du semestre ; il est capitalisable : une fois réussi, il est acquis définitivement même si d'autres modules du semestre ne sont pas validés.

### **Caractéristiques d'une filière :**

- Une filière est un cursus de formation comprenant un ensemble cohérent de modules pris dans un ou plusieurs champs disciplinaires et ayant pour objectif de faire acquérir à l'étudiant des connaissances, des aptitudes et des compétences.
- Une filière de Licence comporte six semestres: 4 semestres pour l'obtention du DEUG ou du DEUP suivis d'un semestre d'études fondamentales et d'un semestre de spécialisation. Les quatre semestres du DEUG ou du DEUP consistent en un semestre d'initiation, un semestre de détermination et deux semestres d'approfondissement pour les filières à caractère général, ou de professionnalisation pour les filières à caractère professionnalisant.
- Une Filière de Master comporte quatre semestres après la Licence: deux semestres d'études fondamentales et deux semestres d'approfondissement.
- Une filière est constituée d'au moins 70 % de modules obligatoires constituant le tronc commun (modules majeurs). Ces modules sont suivis par tous les étudiants inscrits à cette filière. Les modules restants sont soit à option et choisis dans une liste de modules de spécialisation soit libres et choisis dans une liste de modules d'ouverture.
- Toute filière prévoit des passerelles avec d'autres filières afin de permettre à un étudiant, tout en conservant ses acquis, de se réorienter au sein d'un même établissement ou d'un établissement à un autre.

### **Caractéristiques d'un semestre :**

- Un semestre consiste en 16 semaines d'enseignement et d'évaluation.
- Il comprend au moins 3 modules avec un volume horaire global semestriel de 360 heures minimum.

### **Caractéristiques de l'année universitaire**

L'année universitaire est composée de deux sessions :

- Une session d'Automne, pendant laquelle sont dispensés les modules des semestres S1, S3, et S5.
- Une session de Printemps pendant laquelle sont dispensés les modules des semestres S2, S4 et S6.

L'Université Hassan II – Aïn Chock a initié cette organisation en septembre 2003, dans les établissements à accès ouvert : Faculté des Sciences ; Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales ; Faculté des Lettres et des Sciences Humaines.

## **Objectifs de la formation**

- \* Un enseignement centré sur l'étudiant, et donc une participation plus active de sa part.
- \* Une mise à niveau linguistique et communicationnelle de l'étudiant.
- \* Une transmission des valeurs culturelles fondamentales.
- \* Une orientation progressive pour que l'étudiant puisse choisir la voie qui lui convienne : soit une formation courte pour accéder rapidement à l'emploi, soit à la poursuite des études pour préparer une licence, puis un doctorat.
- \* Une préparation adaptée à l'insertion dans la vie active.

# Normes pédagogiques nationales relatives au régime des études et aux évaluations

---

## **Durée des cycles** **RG 1**

Le cycle de la licence comprend six semestres dont les quatre premiers sont consacrés au DEUG ou au DEUP. Le cycle du Master comprend quatre semestres après la Licence.

Le cycle d'études doctorales comprend au moins six semestres après le Master.

---

## **Année universitaire** **RG 2**

L'année universitaire est composée de 2 semestres comprenant chacun 16 semaines d'enseignement et d'évaluation.

---

## **Conditions d'accès** **RG 3**

### a. Accès aux études universitaires:

L'accès aux études universitaires est ouvert aux titulaires de la série du baccalauréat satisfaisant aux critères d'admission définis par l'université pour chacun de ses établissements.

### b. Accès à une filière:

Pour l'accès à une filière, des conditions pédagogiques spécifiques sont élaborées par l'équipe chargée de l'encadrement pédagogique et adoptées conformément aux dispositions de la loi 01-00. Ces conditions sont spécifiées dans le descriptif de la filière.

### c. Inscription à un semestre:

L'inscription à un semestre nécessite la satisfaction des pré-requis éventuels des modules le composant.

Ces pré-requis sont spécifiés dans les descriptifs correspondants. (\*) (\*\*)

Un module validé par compensation satisfait les pré-requis pour l'inscription dans un autre module

---

## **Evaluation** **RG 4**

L'évaluation des connaissances, des aptitudes et des compétences pour chaque module s'effectue sous forme de contrôle continu qui peut prendre la forme d'examens de tests, de devoirs, d'exposés, de rapports de stage ou de tout autre moyen de contrôle. Toutefois, si besoin est, outre le contrôle continu, un examen final pondéré peut être organisé.

---

## **Règlement de l'évaluation** **RG 5**

Chaque établissement élabore un règlement de l'évaluation des connaissances, des aptitudes et des compétences qui est porté à la connaissance des étudiants. Ce règlement porte, entre autres, sur les modalités d'évaluation, les fraudes, les retards, les absences et les modalités de consultation des copies par les étudiants.

---

## **Note de module** **RG 6**

La note d'un module est une moyenne pondérée des différentes évaluations du module ou des éléments qui le composent. La pondération tient compte de la nature de l'évaluation et des volumes horaires des différentes composantes ainsi que leur nature.

---

## **Validation de module** **RG 7**

Un module est validé si sa note est supérieure ou égale à 10/20 et si aucune note de l'un des éléments le composant n'est inférieure à une note limite précisée dans le descriptif de ce module.

---

## **Rattrapage** **RG 8**

Les étudiants n'ayant pas validé un module et ayant obtenu une note à ce module supérieure ou égale à 5/20 sont autorisés à passer un contrôle de rattrapage selon les modalités arrêtées par chaque université. Ils peuvent conserver, pour ce rattrapage, les notes obtenues dans les éléments du module qui sont supérieures ou égales à 10/20.

---

## **Réinscription à un module** **RG 9**

L'université fixe les conditions de réinscriptions à un module non validé.

---

## **Validation des semestres** **RG 10**

Un semestre du cycle de licence est validé si la moyenne obtenue dans les modules du semestre est au moins égale à 10/20 et si aucune note de l'un de ces modules n'est inférieure à 5/20.

---

**Jury de semestre** **RG 11**

---

Pour chaque filière et pour chaque semestre, le jury de semestre est composé du coordonnateur pédagogique de la filière, président, des responsables des modules de la filière dispensée au cours du semestre et d'enseignants qui assurent l'encadrement de ces modules.

Le jury arrête, pour chacun des modules précités, la liste des étudiants ayant validé le module. Il communique à la commission d'orientation de l'établissement des appréciations et des propositions relatives à l'orientation ou à la réorientation des étudiants concernés.

---

**Conditions pour l'obtention du diplôme** **RG 12**

---

- ✓ Une filière de Cycle Licence est validée si l'une des conditions suivantes est satisfaite:
- ✓ Tous les modules de la filière sont validés.
- ✓ Tous les semestres sont validés.
- ✓ Une filière validée donne droit au diplôme correspondant.

(\*\*\*)

---

**Mentions** **RG 13**

---

Le diplôme de fin de cycle est délivré avec l'une des mentions suivantes:

- «Très bien» si la moyenne générale des notes des modules est au moins égale à 16/20.
- «Bien» si cette moyenne est au moins égale à 14/20 et inférieure à 16/20.

- «Assez bien» si cette moyenne est au moins égale à 12/20 et inférieure à 14/20
- «Passable» si cette moyenne est au moins égale à 10/20 et inférieure à 12/20.

---

**Intitulés des diplômes nationaux** **RG 14**

---

Les filières de Licence sont sanctionnées selon le cas soit par le Diplôme de Licence d'Etudes Fondamentales soit par le Diplôme de Licence Professionnelle.

Les diplômes intermédiaires de DEUG et de DEUP sanctionnent respectivement les filières d'études générales et les filières d'études professionnelles.

Les filières de Master sont sanctionnées selon le cas soit par un Master soit par un Master Spécialisé.

Les études doctorales sont sanctionnées par le Diplôme de Doctorat

---

**Jury de filière** **RG 15**

---

Pour chaque filière, le jury des délibérations pour l'attribution du diplôme est composé du coordonnateur pédagogique de la filière, président, des responsables des modules de la filière et d'enseignants participant à l'encadrement de la filière.

Le jury arrête, après délibérations, la liste des étudiants admis au diplôme de la filière et attribue les mentions.

---

**(\*) Principes & Application des Pré-Requis**

- Un pré-requis pour un module donné définit le niveau des connaissances minimum que l'étudiant doit maîtriser pour bien suivre les enseignements de ce module. Il est destiné à faciliter l'acquisition de ce module.
- Le pré-requis est de trois types :
  - Indispensable : l'inscription au module qui le requiert ne peut se faire sans sa satisfaction
  - Recommandé : sa satisfaction facilitera grandement le suivi des enseignements du module qui le requiert
  - Souhaitable : l'étudiant possède les connaissances minimales du module pré-requis, mais n'a pas acquis ce module. Il, pourrait être dispensé de ce pré-requis ( cas d'un étudiant ayant suivi régulièrement le module pré-requis mais ne l'ayant pas acquis)
- L'équipe pédagogique du module, compte tenu des critères précisés dans le descriptif de ce module, apprécie au cas par cas, le type de pré-requis à appliquer.

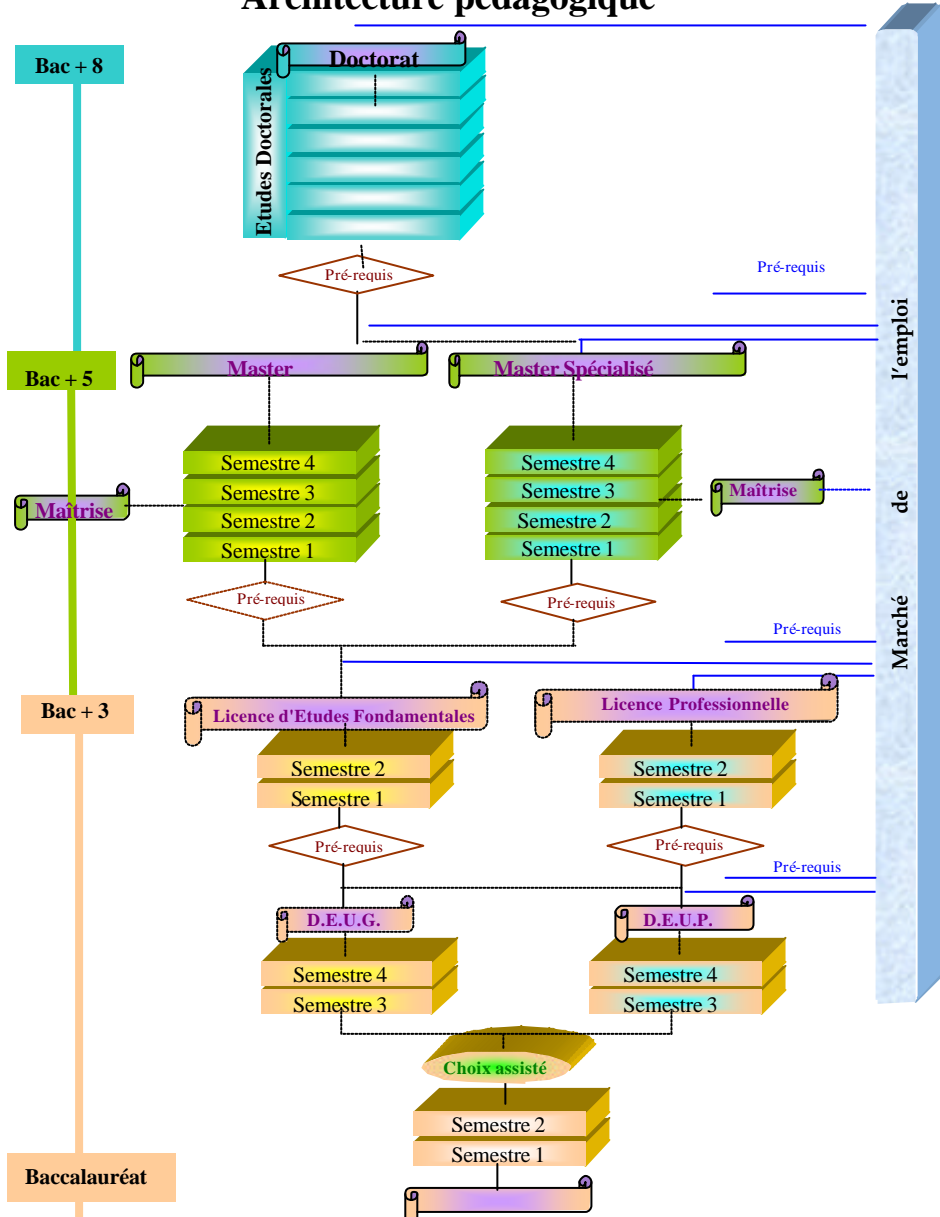
**(\*\*) Inscription aux modules du cycle licence (année 2004– 2005)**

- L'inscription se fait aux modules offerts pendant la session d'Automne (S1 et S3) et la session de Printemps (S2 et S4)
- Sauf dérogation du chef d'établissement, l'étudiant s'inscrit, généralement, à 4 modules par session
- L'étudiant s'inscrit aux modules des semestres S1 et S3 en session d'Automne, et aux modules des semestres S2 et S4 en session de Printemps, moyennant la satisfaction des pré-requis applicables
- Pour la session d'Automne, l'étudiant doit :
  - se réinscrire, obligatoirement aux modules non validés du semestre S1,
  - compléter son inscription par des modules du semestre S3,
- Pour la session de Printemps, l'étudiant doit :
  - se réinscrire, obligatoirement aux modules non validés du semestre S2,
  - compléter son inscription par des modules du semestre S4,
- Sauf dérogation du chef de l'établissement, l'étudiant bénéficie, au plus :
  - de deux semestres de réserve pour les cursus du DEUG ou du DEUP
  - d'un semestre de réserve pour les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> semestres de la licence
- Dans la limite de ses semestres de réserve et sauf dérogation du chef de l'établissement, l'étudiant s'inscrit, au plus, deux fois à un même module.
- L'étudiant de la deuxième année DEUG ancien régime n'ayant pas obtenu son diplôme :
  - est considéré comme ayant acquis tous les modules des semestres S1 et S2 du nouveau régime ;
  - s'inscrit sans pré-requis aux modules des semestres S3 et S4 ;
  - peut, sur avis de l'équipe pédagogique, être réorienté ;

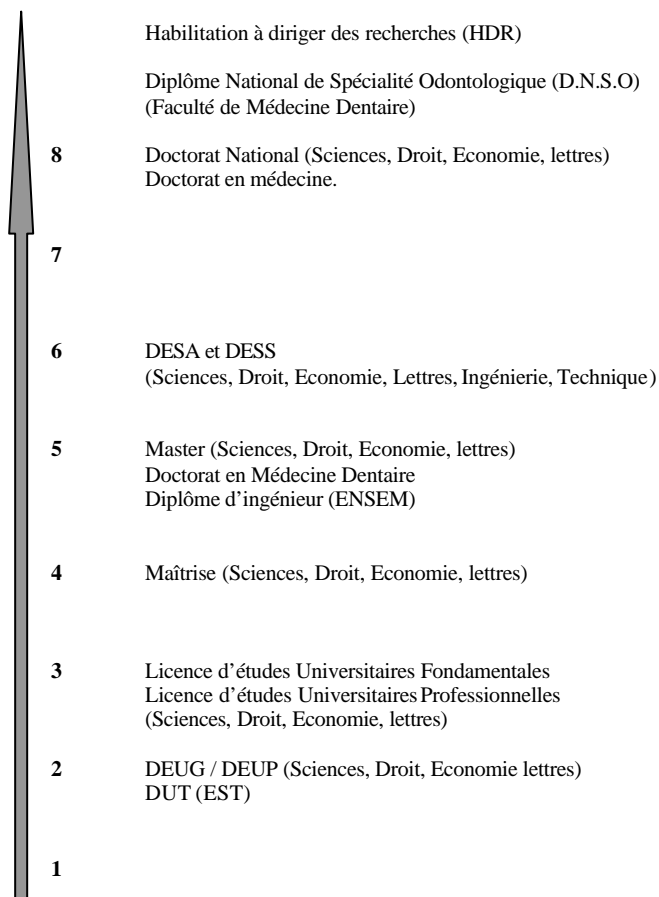
**(\*\*\*) Obtention des diplômes**

- Pour l'obtention des diplômes de licences d'Etudes Fondamentales ou de Licence Professionnelle, l'étudiant doit obligatoirement acquérir tous les modules des semestres 1 à 6 soit par validation, soit par compensation semestrielle.
- L'étudiant souhaitant l'obtention du diplôme DEUG ou DEUP, doit obligatoirement acquérir tous les modules des semestres 1 à 4, soit par validation, soit par compensation semestrielle.

# Architecture pédagogique



# Diplômes délivrés par l'Université Hassan II – Aïn Chock



**Baccalauréat**

# Calendrier des semaines

## Année Universitaire 2004 - 2005

Semaine n°	Du..... Au.....	Observations
<b>1<sup>er</sup> SEMESTRE</b>		
	Du 01/09/04 au 10/09/04	<b>INSCRIPTION ET INFORMATION</b>
1	Du 13/09/04 au 18/09/04	<i>Semaine de la rentrée universitaire</i>
2	Du 20/09/04 au 25/09/04	
3	Du 27/09/04 au 02/10/04	
4	Du 04/10/04 au 09/10/04	
5	Du 11/10/04 au 16/10/04	
6	Du 18/10/04 au 23/10/04	
7	Du 25/10/04 au 30/10/04	
8	Du 01/11/04 au 05/11/04	
	Du 06/11/04 au 09/11/04	<i>Marche verte</i>
8bis	Du 10/11/04 au 13/11/04	
	Du 15/11/04 au 20/11/04	<i>Aid Al Fitr/fa'Indépendance</i>
9	Du 22/11/04 au 27/11/04	
10	Du 29/11/04 au 04/12/04	
11	Du 06/12/04 au 11/12/04	
12	Du 13/12/04 au 18/12/04	
13	Du 20/12/04 au 25/12/04	
13bis	Du 27/12/04 au 31/12/04	
14	Du 03/01/05 au 08/01/05	
	Du 12/01/05 au 15/01/05	<i>Aid Al Adha et fin 1<sup>er</sup> partie</i>
15	Du 17/01/05 au 22/01/05	
16	Du 24/01/05 au 29/01/05	Contrôles et Examens
17	Du 31/01/05 au 05/02/05	
18	Du 07/02/05 au 12/02/05	
19	Du 14/02/05 au 19/02/05	Réinscription au 2 <sup>ème</sup> semestre / affichage des emplois du temps
<b>2<sup>ème</sup> SEMESTRE</b>		
1	Du 21/02/05 au 26/02/05	
2	Du 28/02/05 au 05/03/05	
3	Du 07/03/05 au 12/03/05	
4	Du 14/03/05 au 19/03/05	
5	Du 21/03/05 au 26/03/05	
6	Du 28/03/05 au 02/04/05	
	Du 04/04/05 au 09/04/05	<i>Fin 2<sup>ème</sup> partie printemps/ Aid Al Mawlid</i>
7	Du 11/04/05 au 23/04/05	
8	Du 25/04/05 au 30/04/05	
9	Du 02/05/05 au 07/05/05	
10	Du 09/05/05 au 14/05/05	
11	Du 16/05/05 au 21/05/05	
12	Du 23/05/05 au 28/05/05	
13	Du 30/05/05 au 04/06/05	
14	Du 06/06/05 au 11/06/05	
15	Du 13/06/05 au 18/06/05	
16	Du 20/06/05 au 25/06/05	Contrôles et Examens
17	Du 27/06/05 au 02/07/05	
18	Du 04/07/05 au 09/07/05	
19	Du 11/07/05 au 16/07/05	



# **Formations spécifiques par établissement de l'Université**

# FACULTE DES SCIENCES

---

## Conditions d'Accès

Les inscriptions sont ouvertes aux étudiants titulaires d'un baccalauréat en sciences mathématiques ou sciences expérimentales ou d'un diplôme reconnu équivalent.

## Formation :

La Faculté des Sciences assure, durant l'année universitaire 2004-2005, la formation sous forme de filières, de licences de 2<sup>ème</sup> cycle fondamentales et appliquées, de 3èmes cycles (DESA, DESS, Doctorat).

## I – Filières de formation

La Faculté des Sciences offre 6 filières de formation de 6 semestres chacune :

- Mathématiques
- Mathématique et informatique
- Sciences de la matière physique
- Sciences de la matière chimie
- Sciences de la vie
- Sciences de la terre et de l'univers

## II- Formation 2<sup>ème</sup> cycle

La Faculté assure une formation de deuxième cycle qui dure deux années pour obtenir des licences générales es sciences ou des licences appliquées.

Les études comprennent : un enseignement théorique donné sous forme de cours magistraux, des travaux dirigés (T.D) sous forme d'exercices et d'exposés, et des travaux pratiques (T.P).

- **Licences es-sciences** : Formation théorique de base scientifique pratique pour des études complémentaires ou pour une intégration directe au marché du travail.

Spécialité	Mention	Option
Sciences Physiques	- Physique	- Electronique - Etat solide - Nucléaire - Théorique - Mécanique
	- Chimie	- Minérale - Organique - Chimie Physique
Mathématiques	- Fondamentales	
	- Appliquées	- Analyse numérique - Statistiques
Sciences Naturelles	- Biologie	- Biologie Générale - Biologie Végétale - Biologie Animale
	- Géologie	

- **Licences appliquées** : Formation permettant une meilleure adéquation formation- emploi.
  - + La licence en informatique
  - + Licence en gestion et protection de l'environnement
  - + Licence en chimie technique et commerciale
  - + Licence en génie électrique

Lorsqu'une mention comporte plusieurs options, l'enseignement de chacune d'elles ne peut être organisé que si, d'une part, les possibilités de la faculté le permettent et d'autre part, le nombre d'étudiants qui désirent poursuivre cet enseignement est jugé suffisant. Les enseignements des différentes options sont fixés, chaque année, par le doyen après avis des départements concernés.

Dans les formations de licences appliquées sont programmés des visites et stages dans divers organismes socio-économiques dont certains font partie intégrante de la formation.

### **III- Formation Troisième cycle (UFR)**

Les inscriptions dans les UFR ainsi que les effectifs d'étudiants sont régis par des modalités définies pour chaque type d'UFR.

#### **DESA (durée 2 ans)**

- Biotechnologie et Environnement
- Mathématiques Appliquées et Informatique
- Environnement marin et côtier
- Matière et rayonnement
- Mécanique des fluides et dynamique des systèmes
- Chimie appliquée
- Eau et développement durable
- Informatique scientifique en physique des hautes énergies et expérimentale.

#### **DESS (durée 2 ans)**

- Environnement marin et côtier
- Système industriels- conceptions Productique Logistique

#### **Doctorat (durée 3 à 5 ans)**

- Géologie (Géodynamique...)
- Mathématiques Appliquées et Informatique
- Conception de circuits électriques et instrumentations appliquée à la surveillance de l'environnement.
- Mécanique théorique et appliquée.
- Méthode de détection, d'analyse et de caractérisation.
- Physico-chimie des matériaux, prospection valorisation, caractérisation et propriétés.

- Mathématiques Fondamentales et Application
- Développement de nouvelles méthodes de commande automatique des systèmes et implantation sur les calculateurs de conduite et de supervision.
- Application de la chimie Physique et Analytique à l'environnement et à la qualité dans l'industrie.
- Contribution à l'étude de quelques écosystèmes terrestres et aquatiques
- Structure et fonction des cellules et des macro-molécules biologiques, aspect fondamental et appliqué.
- Formations doctorales dans les domaines de la physique des plasmas, Hautes Energies et Astronomie
- Synthèse organique et étude biologique.

## **FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES ECONOMIQUES ET SOCIALES**

---

### **Conditions d'Accès**

Les inscriptions sont ouvertes aux étudiants titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme reconnu équivalent.

### **Formation**

La Faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales assure, durant l'année universitaire 2004-2005, la formation sous forme de filières de formation, de licences de 2<sup>ème</sup> cycle fondamentales et appliqués, de 3<sup>èmes</sup> cycles (DESA, DESS, Doctorat).

### **I- Filières de formation**

La Faculté offre 3 filières de formation de 6 semestres chacune :

- Droit public
- Droit privé
- Economie et gestion

### **II- Formation 2<sup>ème</sup> cycle**

Les formations du deuxième cycle dispensées sont de types licences générales ou licences appliquées d'une durée de 2 ans :

#### **- Licences générales**

##### **1<sup>ère</sup> année de 2<sup>ème</sup> cycle**

- ✓ Science Economique
- ✓ Droit Privé
- ✓ Droit Public

##### **2<sup>ème</sup> année de 2<sup>ème</sup> cycle**

- ✓ Science Economique :
  - Option : Economie de L'entreprise
  - Option : Relations Economiques Internationales
  - Option : Econométrie
- ✓ Droit Privé (en Arabe et en Français)
- ✓ Droit Public (en Arabe et en Français)
  - Option : Relations Internationales
  - Option : Administration interne

#### **- Licence appliquée - Economie**

##### **1<sup>ère</sup> Année**

- Option : Gestion
- Option : Droit de l'Entreprise
- Option : Commerce
- Option : Sciences et Techniques des Assurances Sociales
- Option : Econométrie

##### **2<sup>ème</sup> Année**

- Option : Gestion Financière
- Option : Commerce
- Option : Commerce International

**- Licence Appliquée - Droit**

- 1<sup>ère</sup> Année : Option droit de l'entreprise
- 2<sup>ème</sup> Année : Option Droit de l'entreprise

**III- Formation Troisième cycle (UFR)**

Les inscriptions dans les UFR ainsi que les effectifs d'étudiants sont régis par des modalités définies pour chaque type d'UFR.

**DESA (durée 2 ans)**

- Economie sociale
- Migration et droit
- Droit international
- Relations économiques internationales
- ?
- ?
- Econométrie Appliquée à la modélisation Macro et Micro Economique
- Finance
- Relations internationales
- ?
- ?

**DESS (durée 2 ans)**

- Formation Spécialisée en affaires internationales
- Droit des assurances
- Droit des affaires

**Doctorat (durée 3 à 5 ans)**

- Droit civil
- Migration et droit
- Droit des Affaires
- Les changements politiques dans le monde arabe
- Etude de l'act ion et du contentieux des administrations publiques
- Droit international et Relations Internationales
- Science et droit financier
- Econométrie appliquée à la modélisation des comportements macro et micro-économique.
- Sciences de gestion
- ?
- Droit et relations internationales
- Relations économiques internationales
- ?
- ?

## FACULTE DES LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES

### **Conditions d'Accès**

Les inscriptions sont ouvertes aux étudiants titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme reconnu équivalent.

### **Formation**

La Faculté des lettres et des Sciences Humaines assure, durant l'année universitaire 2004-2005, la formation sous forme de filières de formation, de licences 2<sup>ème</sup> cycle fondamentales et appliquées, de 3<sup>èmes</sup> cycles (DESA, DESS, Doctorat).

### **I- Les filières formation**

La Faculté propose 8 filières de formation qui durent 6 semestres chacune :

- Etudes allemandes
- Etudes françaises
- Etudes espagnoles
- Etudes arabes
- Etudes anglaises
- Etudes islamiques
- Histoire et civilisation
- Géographie

### **II- formation 2<sup>ème</sup> cycle**

Les formations du deuxième cycle dispensées durent 2 ans et concernent les domaines suivants :

- Langues et littératures Arabes,
- Langues et littératures Française,
- Langues et littératures Espagnoles,
- Langues et littératures Allemandes,
- Langues et littératures Anglaises,
- Histoire - Géographie,
- Etudes Islamique.

La faculté dispense également de l'enseignement des langues russe et italienne comme matières complémentaires.

### **III- Formation 3<sup>ème</sup> cycle (UFR)**

Les inscriptions dans les UFR ainsi que les effectifs d'étudiants sont régis par des modalités définies pour chaque type d'UFR.

### **DESA- ????????? ? ?????**

???? ? ???? ????? ? ? ?

Urbanisme et Aménagement

Linguistique appliquée à l'espagnol

Sciences de gestion

### **Doctorat (???)**

Urbanisme et Aménagement

???? ? ?

???????? ? ?

## **FACULTE DE MEDECINE ET DE PHARMACIE**

---

### **Conditions d'accès :**

L'accès à la faculté de médecine et de pharmacie est ouvert aux titulaires du baccalauréat Sciences Expérimentales et Sciences mathématiques ou d'un diplôme reconnu équivalent après sélection sur dossier et concours. Le concours se déroule à la fin de chaque année universitaire.

### **Formation**

La Faculté de Médecine et de Pharmacie assure plusieurs types de formations en plus de sa contribution à la formation Médicale Continue, Formation Médicale et de Recherche ainsi que des formations diplômantes destinées aux médecins déjà installés.

#### **- Formation du Médecin Généraliste :**

Les études médicales durent sept ans. Le premier cycle dure deux ans, et le deuxième cycle trois ans. Deux stages d'externat temps plein et d'internat constituent le troisième cycle.

L'étudiant en médecine qui a réussi ses études (Formation théorique et pratique) est appelé à préparer une thèse, c'est un travail scientifique qui sera jugé par un jury.

Ces études sont organisées en semestres de 5 mois et demi chacun et s'étalent du début du mois de septembre à la fin du mois de juillet.

#### **- Formation des spécialistes et préparation à la Carrière Hospitalo- Universitaire**

**Résidanat :** L'accès aux fonctions de résidanat en médecine peut se faire selon deux voies :

- L'accès sur titre pour les internes des centres hospitaliers ayant validé 2 années de stage après l'admission au concours d'internat.
- L'accès sur concours ouvert aux docteurs en médecine, aux docteurs en pharmacie, aux candidats titulaires d'un diplôme de docteur vétérinaire ou d'un diplôme reconnu équivalent et désireux de préparer une spécialité biologique.

**L'internat :** L'accès à l'internat se fait par voie de concours ouvert aux étudiants en médecine ayant été reçus aux examens de la 5<sup>ème</sup> année des études médicales.

### **III- Formation Troisième cycle (UFR)**

Les inscriptions dans les UFR ainsi que les effectifs d'étudiants sont régis par des modalités définies pour chaque type d'UFR.

#### **DESA (durée 2 ans)**

- Neurosciences et psychiatrie biologique.

## **FACULTE DE MEDECINE DENTAIRE**

---

### **Conditions d'Accès :**

L'accès à la faculté de médecine dentaire est ouvert aux titulaires du baccalauréat Sciences Expérimentales ou Sciences mathématiques ou d'un diplôme reconnu équivalent, après sélection sur dossier et concours d'accès. Le concours se déroule à la fin de chaque année universitaire.

### **Formation**

Les études sont réparties comme suit :

#### **I- Formation 1<sup>er</sup> cycle**

##### **1<sup>ème</sup> Année**

C'est une année commune avec la première année de Médecine avec initiation à l'odontologie.

##### **2<sup>ème</sup> Année**

La deuxième année comprend une formation théorique, des travaux dirigés et des travaux pratiques qui permettent une simulation des actes sur fantômes que les étudiants seront amenés à réaliser en clinique sur patient.

#### **II- Formation 2<sup>ème</sup> cycle**

La première année du second cycle (3<sup>ème</sup> année) comprend un enseignement théorique et pratique avec clinique durant le deuxième semestre.

L'enseignement en deuxième et troisième années du second cycle (4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> année) comprend des enseignements théoriques dirigés et pratiques avec 8 stages odontologiques et au moins 4 stages hospitaliers complémentaires.

La formation clinique se déroule dans le Centre de Consultation et de traitements Dentaires de Casablanca.

#### **III- Formation 3<sup>ème</sup> cycle (Résidanat)**

Les internes nommés résidents ayant validé la totalité des stages d'internat et les candidats titulaires du diplôme en Médecine Dentaire ou d'un diplôme reconnu équivalent, comptant, au moins un an d'exercice effectif en cette qualité ayant réussi le concours de résidanat.

Ces études durent 4 années et sont couronnées par l'obtention du diplôme National de spécialité Odontologique (D.N.S.O) en : Parodontologie, Pédiodontie Prévention, Prothèse Adjointe, Prothèse Conjointe, Odontologie Conservatrice, Odontologie Chirurgicale et Orthopédie Dento-Faciale.

# ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ELECTRICITE ET DE MECANIQUE

---

## Conditions d'Accès

L'admission à l'ENSEM se fait par voie de concours national, ouvert aux élèves des classes préparatoires en mathématiques spéciales. Dans la limite de 20 % de l'effectif de la promotion, l'admission est ouverte aux candidats titulaires d'un DEUG scientifiques de mathématiques physique ou d'un diplôme universitaire des écoles supérieures de technologie ou de diplômes équivalents ou de niveau équivalent. Dans la limite des places disponibles, l'école peut admettre en 2<sup>ème</sup> année, sur titre et après étude du dossier, les titulaires d'un diplôme d'ingénieur ou d'une licence ou d'un diplôme reconnu équivalent.

## Formation

La formation de l'ENSEM comprend des enseignements scientifiques et techniques, des cours de gestion des entreprises, de langues et de techniques de communication, des stages et visites d'unités industrielles ainsi que des séances d'éducation physique. L'ENSEM forme ses ingénieurs en 3ans. Chaque année de formation constitue une étape dans la préparation du futur lauréat au métier de l'ingénieur.

## I- Formation d'ingénieurs

### 1<sup>ème</sup> Année

C'est une formation de base (tronc commun) pour tous les étudiants destinée à engager les élèves dans l'environnement technologique.

### 2<sup>ème</sup> Année

Les élèves ingénieurs se répartissent selon leurs souhaits entre deux départements : Génie Electrique ou Génie Mécanique. Au cours de cette année l'élève ingénieur reçoit des enseignements très avancés couvrant son domaine de spécialité en électricité ou en Mécanique.

### 3<sup>ème</sup> Année

C'est une année organisée en deux semestres : le premier est consacré au complément de formation dans des domaines de spécialités, le second au projet de fin d'études.

- Les étudiants issus de 2<sup>ème</sup> année Génie mécanique choisissent entre deux options : Conception et Fabrication Mécanique ou Contrôle Qualité et Maintenance
- Les étudiants issus de 2<sup>ème</sup> année Génie électrique choisissent entre trois options : Automatique et Informatique Industrielle ou Electrotechnique et Electronique de Puissance ou Instrumentation Electronique et Maintenance

L'ENSM organise au cours de l'année universitaire des visites pour que l'élève ingénieur reçoivent des explications sur l'organisation et le fonctionnement de l'unité industrielle ainsi que sur les procédés de fabrication ou d'exploitation.

Les élèves ingénieurs effectuent au cours de leur scolarité deux stages dans l'industrie (un à la fin de 1<sup>ème</sup> année et l'autre obligatoire à la fin de 2<sup>ème</sup> année).

## **II- Formation 3ème cycle (UFR)**

Les inscriptions dans les UFR ainsi que les effectifs d'étudiants sont régis par des modalités définies pour chaque type d'UFR

- 

### **DESA (durée 2 ans)**

- Mécanique Appliquée à la Construction

### **DESS (durée 2 ans)**

- Automatique et productique
- Construction Mécanique et Informatique
- Automatique industrielle

### **Doctorat (durée 3 à 5 ans)**

- Mécanique Appliquée à la Construction
- Automatique et productique

---

## ECOLE SUPREIEURE DE TECHNOLOGIE

---

### Conditions d'accès :

L'admission à l'école se fait par voie de concours (écrit et oral) après une présélection sur la base des notes obtenues au Baccalauréat. Les candidats doivent être âgés de 22 ans au plus au 31 Décembre de l'année du concours et doivent déposer leurs dossiers avant le 30 Juin de chaque année.

### Formation :

L'ESTC forme des Techniciens Supérieurs en Génie Mécanique, Génie Electrique, Génie des Procédés Chimiques et en Techniques de Management.

L'ESTC assure un enseignement supérieur technologique court afin de répondre aux attentes de l'environnement économique et social.

Les programmes d'enseignement comportent des cours, des Travaux Pratiques, des Travaux Dirigés et des Travaux de réalisation ainsi que de Projets de fin d'étude.

Les étudiants sont tenus d'accomplir un stage pratique obligatoire dans l'industrie, pour que l'étudiant rassemble et applique ses connaissances à une étude ou à la résolution d'un problème concret. Par ailleurs, l'Ecole incite les étudiants de première année à accomplir un stage d'initiation pendant l'été leur permettant de prendre un premier contact avec le milieu professionnel. Les stagiaires sont co-encadrés par des enseignants de l'Ecole et des professionnels de l'industrie.

### Organisation de la formation

#### 1<sup>ère</sup> année

La première année est commune à tous les étudiants qui suivent les mêmes enseignements complétés par le stage ouvrier et les mini-projets.

#### 2<sup>ème</sup> année

La deuxième année est une année de spécialisation et d'approfondissement des connaissances acquises en première année. Les étudiants, et selon leur mérite ont le choix entre les options qui leur sont offertes par le département d'étude :

- Génie mécanique – option conception et fabrication mécanique
- Génie électrique – option électronique et option électromécanique
- Génie des procédés – option industries chimiques
- Techniques de management – option finances et comptabilité et option technique de commercialisation

### Stages et visites d'études

- Stage ouvrier en 1<sup>ère</sup> année (4 semaines – en juillet ou août)
- Stage de fin d'étude en 2<sup>ème</sup> année (8 semaines de mi-avril à mi juin)
- Visites d'usines (une visite / mois)

# **La vie étudiante**

## Hébergement

La cité Universitaire est réservée, dans la limite des places disponibles, aux étudiants inscrits dans les établissements de l'Université. L'accès à la Cité Universitaire se fait par voie d'études des dossiers de demande d'inscription dont le retrait par les étudiants est opéré durant une période fixée par l'administration de la cité. Seuls les étudiants n'exerçant aucune profession et dont le dossier de candidature a été retenu, y ont accès.

La cité universitaire est un établissement qui a pour mission : l'organisation de la vie matérielle des étudiants résidents ; à savoir l'hébergement, la restauration et la création d'une aire d'activités sociales, culturelles et sportives.

La cité universitaire dispose de 4 bâtiments, 1 restaurant, 4 réfectoires d'une capacité de 500 place chacun., 2 infirmeries, 1 salle de culture physique et des terrains de sports : 2 de Foot-ball, 3 de Hand-ball et 3 de Basket-ball.

En plus de la cité universitaire, l'Ecole Nationale Supérieure d'Electricité et de Mécanique ainsi que l'Ecole Supérieure de Technologie possèdent leur propre internat destiné aux étudiants régulièrement inscrits dans ces établissements.

## Transport

Les différents établissements de l'Université Hassan II – Aïn Chock sont desservis par les lignes de bus suivantes :

Lignes n°**16, 29, 46, 49, 57, 100, 168** pour :

Faculté des Sciences Aïn Chock ;  
Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales ;  
Ecoles Nationales Supérieure d'Electricité et de Mécanique ;  
Ecole Supérieure de Technologie  
Cité universitaire

Lignes n° **6, 16, 17, 38, 63, 67, 77** pour :

Faculté de Médecine et de Pharmacie  
Faculté de Médecine Dentaire

Lignes n°**4, 44, 63, 68, 81, 143** pour :

Faculté des Lettres et Sciences Humaines

## Activités culturelles et artistiques

L'Université programme tout au long de l'année plusieurs activités culturelles et artistiques destinées aux étudiants. Ces activités se déroulent dans les espaces culturels des établissements de l'Université sous l'encadrement d'enseignants et de professionnels. Le fruit de ces activités est présenté lors d'une manifestation organisée chaque année : le Forum de la Créativité de l'Etudiant

Ce Forum connaît une participation massive des étudiants (660 en 2004) dans plusieurs disciplines : Théâtre, Musique, Peinture, Photo, Poésie, Nouvelle, Création, Expression corporelle, Création informatique et technologique,...

Les objectifs du Forum sont :

- **à propos de la créativité** : penser la créativité comme élément de dynamique universitaire et développer le champ de la créativité étudiante ; penser à encourager la culture et art comme instruments de développement universitaire ; préciser la spécificité de la création culturelle et artistique chez les étudiants et son rôle dans le développement personnel.
- **à propos de l'étudiant** : Encourager les étudiants de toute l'Université à exprimer, à créer et à valoriser leur travail, leur permettre d'exposer leurs créations, de se rapprocher par des objectifs précis, de participer à la réalisation de projets et d'informer sur les activités des étudiants.
- **à propos des établissements** : Etablir des ponts entre les différents établissements et impliquer les opérateurs économiques dans le développement de l'Université.

Des Associations d'étudiants pour la promotion de l'art et la culture sont présentes dans certains établissements (AMAC, AM) et au niveau de l'Université (Association Universitaire « Maqam » pour l'Art et la Culture) et contribuent au développement et la valorisation des activités culturelles et artistiques au sein de l'Université.

## Activités sportives

L'Université Hassan II – Ain Chock dispose, au sein de la cité universitaire, d'infrastructures sportives dont une salle omnisports couverte (1500 places) et un terrain de Foot-ball (3000 spectateurs). Grâce aux accords de partenariat avec les opérateurs dans le domaine du sport de la région, les étudiants ont accès à diverses installations régies par ces opérateurs.

La ligue sportive de l'Université, depuis sa création en 1992, en collaboration avec les Associations sportives des établissements, organise sous l'encadrement d'une équipe de techniciens du sport de l'Université, les activités sportives, dans différentes disciplines aussi bien au niveau de l'Université qu'au niveau régional et national.

Ainsi, le programme sport annuel comporte :

- le championnat local en sport collectif (Foot-ball, Hand-ball, Basket-ball, Volley...)
- le championnat inter-régional I & II en sports collectifs
- le championnat national en sports collectifs
- le tournoi de la coupe du Trône des sélections de Foot-ball
- le championnat local et national du cross country
- les tournois, local et national, en jeux d'échecs
- le meeting du demi-fond et les championnats, local et national, en athlétisme
- le tournoi local en tennis de table
- le tournoi de Badminton

Afin de permettre aux étudiants athlètes de l'Université de bénéficier de meilleures conditions d'entraînement et de compétition, une Ecole d'Athlètes d'élites a été lancée en 1998 au complexe sportif universitaire.

## **Publication pour étudiants**

### **« Les News de l'Étudiant »**

L'Université Hassan II – Ain Chock dispose d'une publication qui sert d'espace d'innovation, de créativité et de dialogue culturel constructif entre tous les étudiants. Ce Bulletin est considéré comme un canal d'expression artistique sous formes de : poésie, conte, article, caricature ... Il constitue un canal de communication de choix et un espace de discussion et d'expression ayant un rayonnement sur l'ensemble de la scène universitaire.

C'est une publication conçue par les étudiants pour les étudiants qui a pour objectifs :

- Instaurer et renforcer la communication entre les étudiants de l'Université Hassan II – Ain Chock ;
- Inciter les étudiants à la pratique scripturale sous ses différentes formes à savoir : Créativité, Critique, Dissertation....

Ce support d'information et de communication est répertorié dans les bibliothèques des établissements et est également logé dans le site web de l'Université (<http://www.uh2c.ac.ma>).

Une adresse électronique est aussi à la disposition des étudiants pour toutes propositions d'articles à publier dans les News de l'étudiant ([News@uh2c.ac.ma](mailto:News@uh2c.ac.ma)) ; également, dans chaque établissement de l'Université Hassan II – Ain Chock, un responsable culturel est à la disposition des étudiants pour toute information et proposition concernant les News de l'étudiant.

## **Bibliothèque**

Chaque établissement de l'Université Hassan II – Casablanca dispose d'une bibliothèque mettant au service des étudiants toute la documentation dont ils ont besoin durant leurs études à l'Université (ouvrages, revues, thèses, etc).

Le prêt se fait conformément aux dispositions du règlement intérieur de la bibliothèque de chaque établissement.

- Les documents ne sont accordés en prêt ou en consultation que contre la remise de la carte d'étudiant ou de bibliothèque.
- Les documents sont prêtés pour la consultation sur place et pour la photocopie.

Un guichet de photocopie est à la disposition des lecteurs dans chaque établissement. L'emprunt et le retour de tous les documents se font au guichet de prêt.

## Bourses

Les étudiants ont la possibilité de bénéficier d'une bourse :

- Des bourses de formation initiale sont attribuées en fonction des critères (ressources, charges parentales, éloignement du domicile familial). Ces bourses sont attribuées pour une période de 9 mois (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycle) ;
- Des bourses de mérite sont octroyées aux étudiants de 3<sup>ème</sup> cycle pour une période de 12 mois (3<sup>ème</sup> cycle).
- Des bourses de recherche, d'un montant de 2300 dh par mois, sont également attribuées par le CNRST aux étudiants doctorants les plus méritants.
- La fondation Mohammed VI octroie également, chaque année, une bourse de mérite « ISTHQAQ » pour gratifier les étudiants ayant réussi avec excellence aux examens du baccalauréat  
Pour plus d'informations consulter le site Web : [WWW.fm6-education.ma](http://WWW.fm6-education.ma)

## Couverture sanitaire

Dans le cadre de sa politique visant à améliorer les conditions sanitaires et l'état de santé des étudiants durant leurs études, l'Université Hassan II – Casablanca en partenariat avec les délégations du Ministère de la santé ont mis en œuvre un programme de développement et de promotion de la santé universitaire, notamment, à travers :

- la disponibilité d'une infirmerie dans chaque établissement ;
- l'offre de soin par un personnel paramédical ;
- l'examen médical des étudiants du premier cycle universitaire et des résidents des cités universitaires ;
- la consultation médicale à la demande ;
- les soins médicaux et paramédicaux ;
- l'orientation vers la consultation médicale spécialisée ;
- le contrôle de l'état d'hygiène des établissements universitaires ;
- l'éducation sanitaire ;
- l'organisation des campagnes de sensibilisation et d'information en matière de santé ;
- le contrôle de l'état de l'hygiène alimentaire et de l'hygiène et la sécurité du milieu universitaire.

## **Dispositions générales**

Nul ne peut être admis à participer en qualité d'étudiant, aux activités d'enseignement dispensées à l'Université s'il n'est pas régulièrement inscrit dans ses établissements.

Pour les établissements à accès régulé l'inscription est annuelle. Elle doit être renouvelée au début de chaque année universitaire à partir du mois de septembre ;

Pour les établissements à accès ouvert (EAO) l'inscription est semestrielle, et s'effectue au début de Chaque semestre.

L'inscription a un caractère obligatoire, annuel ou semestriel et personnel. Elle seule confère la qualité de l'étudiant.

Il est délivré à tout étudiant régulièrement inscrit sa carte d'étudiant.

L'accès à un établissement de l'Université est réservé aux étudiants régulièrement inscrits. L'étudiant est tenu à se munir de sa carte d'étudiant qui peut lui être réclamée.

Pour tout renseignement concernant les documents nécessaires, l'étudiant doit contacter directement le service des affaires générales – bureau de la scolarité de l'établissement universitaire.

## **Droits et devoirs des étudiants (Articles de loi 01-00)**

### **Article 9**

Chaque université est administrée par un conseil qui comprend :

- trois représentants élus par et parmi les étudiants de l'université ;

### **Article 22**

Le conseil de l'établissement comprend des membres de droit, des représentants élus des personnels enseignants et des personnels administratifs et techniques, des représentants élus des étudiants, ainsi que des membres désignés parmi des personnalités extérieures

### **Article 69**

Sont considérés comme étudiants au sens de la présente loi, les bénéficiaires de services d'enseignement et de la recherche régulièrement inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur public et privé en vue de la préparation d'un diplôme en formation initiale.

### **Article 70**

Tout étudiant jouit de la liberté d'information et d'expression dans les enceintes et locaux des établissements d'enseignement supérieur et des services communs, dans la mesure où l'exercice de cette liberté ne nuit pas au fonctionnement normal de ces établissements et services, ainsi qu'à la vie communautaire étudiante, et aux activités des personnels enseignants, administratifs et techniques.

### **Article 71**

Les étudiants participent à la gestion des établissements qui les accueillent et des services d'œuvres sociales dans les conditions prévues par la présente loi et les textes pris pour son application.

Ils participent également à l'organisation des activités culturelles et sportives dans le cadre d'associations régulièrement constituées et fonctionnant conformément à leurs statuts. Ces associations peuvent bénéficier du soutien matériel et financier de l'Etat.

### **Article 72**

Dans le cadre des lois et règlements en vigueur, les étudiants peuvent se constituer en associations ou organisations ayant pour objectifs de défendre leurs intérêts.

### **Article 73**

Les étudiants sont tenus de respecter le règlement intérieur des établissements d'enseignement et des services d'œuvres sociales qui les accueillent.

Sans préjudice de l'application des autres dispositions législatives ou réglementaires, les actes contraires à ces règlements exposent les contrevenants à des sanctions disciplinaires selon une procédure et une graduation déterminées par voie réglementaire.

### **Article 74**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires relatives à la protection des personnes handicapées, les étudiants affrontant des difficultés physiques, psychiques ou cognitives doivent faire l'objet de mesures particulières dans les établissements qui les accueillent.

**Présidence de l'université Hassan II - Casablanca**

19, rue Tarik Ibn Ziad, Casablanca  
Tél. : +212 22 27 37 37 / 22 26 26 72  
Fax : +212 22 27 61 50  
E-mail : [presidence@uh2c.ac.ma](mailto:presidence@uh2c.ac.ma)  
Web : [www.uh2c.ac.ma](http://www.uh2c.ac.ma)  
Président : Mohamed BARKAOUI

**Faculté des Lettres et des Sciences Humaines**

Avenue 2 Mars .Aïn Choc Inara  
B.P. 8507 Inara. Casablanca  
Tél. : (022) 21.12.23 - 21.02.08  
Télécopieur : (022) 21.49.74  
E-Mail : [flsh@flsh-uh2c.ac.ma](mailto:flsh@flsh-uh2c.ac.ma)  
Domaine : [www.uh2c.ac.ma](http://www.uh2c.ac.ma)  
*Doyen : M. Ahmed BOUCHARB*

**Faculté des Sciences**

Km 8, Route d'El Jadida  
B.P. 5366 Maârif . Casablanca  
Tél. : (022) 23.06.80 - 23.06.82  
Télécopieur : (022) 23.06.74  
E-Mail: [decanat@fscachok-uh2c.ac.ma](mailto:decanat@fscachok-uh2c.ac.ma)  
Domaine : [www.fsc-uh2c.ac.ma](http://www.fsc-uh2c.ac.ma)  
*Doyen : M. Driss EL KHYARI*

**Faculté de Médecine Dentaire**

Rue Abou oula Zohr  
B.P. 9157 Mers Sultan . Casablanca  
Tél. : (022) 27.31.30 - 27.85.21  
Télécopieur : (022) 22.27.49  
E-Mail : [dentaire@fmd-uh2c.ac.ma](mailto:dentaire@fmd-uh2c.ac.ma)  
Domaine : [www.fmd-uh2c.ac.ma](http://www.fmd-uh2c.ac.ma)  
*Doyen : Mme Latifa TRICHA*

**Ecole Supérieure de Technologie**

Km 7, Route d'El Jadida  
B.P. 8012 Oasis . Casablanca  
Tél. : (022) 23.15.60 - 23.15.65  
Télécopieur : (022) 25.22.45  
E-Mail : [estcasa@est-uh2c.ac.ma](mailto:estcasa@est-uh2c.ac.ma)  
Domaine : [www.est-uh2c.ac.ma](http://www.est-uh2c.ac.ma)  
*Directeur : M. Abdelilah AFIFI*

**Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales**

Km 9, Route d'El Jadida  
B.P. 8110 Oasis. Casablanca  
Tél. : (022) 23.11.00 - 23.07.05  
Télécopieur : (022) 25.02.01  
E-Mail : [rahmouni@fsjes-uh2c.ac.ma](mailto:rahmouni@fsjes-uh2c.ac.ma)  
Domaine : [www.fsjes-uh2c.ac.ma](http://www.fsjes-uh2c.ac.ma)  
*Doyen : M. El Bachir KOUHLANI*

**Faculté de Médecine et de Pharmacie**

19, Rue Tarik Ibnou Ziad  
B.P. 9154 Mers Sultan .Casablanca  
Tél. : (022) 27.16.30 - 22.25.55  
Télécopieur : (022) 26.14.53  
E-Mail : [medecine@fmp-uh2c.ac.ma](mailto:medecine@fmp-uh2c.ac.ma)  
Domaine : [www.fmp-uh2c.ac.ma](http://www.fmp-uh2c.ac.ma)  
*Doyen : M. Ahmed FAROUQI*

**Ecole Nationale Supérieure D'Electricité et de Mécanique**

Km 9, Route d'El Jadida  
B.P. 8118 Oasis . Casablanca  
Tél. : (022) 23.07.89 - 23.12.80  
Télécopieur : (022) 23.12.99  
E-Mail : [ensem@ensem-uh2c.ac.ma](mailto:ensem@ensem-uh2c.ac.ma)  
Domaine : [www.ensem-uh2c.ac.ma](http://www.ensem-uh2c.ac.ma)  
*Directrice : Mme Touria Barradi*

**Cité Universitaire**

Km 9, Route d'El Jadida  
B.P. 8051 Oasis . Casablanca  
Tél. : (022) 23.06.92 - 23.06.96  
*Directeur : M. Mohamed TOLLABI*